

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 Janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'EYMOUTIERS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 Janvier 2024

Présents : : PLAZANET Mélanie, SIMON Philippe, LOURADOUR Patricia, MALET Patrick, SUDRON Frédéric, BRUN Patrick, RIBOULET Jean, GORA Richard, CHENIER Emmanuelle, CHABANAT Christine, COLIN Juliana, LEVET Elise, VACHER Thibaut

Absents représentés :

Isabel SIMON a donné procuration à Patricia LOURADOUR,  
Dominique MONVILLE a donné procuration à Juliana COLIN,  
Hélène LEVENTOUX a donné procuration à Mélanie PLAZANET.

Secrétaire de séance : M. Jean RIBOULET a été élu secrétaire.

Membres	Présents	Représentés
18	13	3

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal de modifier l'ordre du jour :

- Suppression de l'élection du 4<sup>ème</sup> adjoint.
- Suppression du retrait du SATESE (voté le 06 décembre 2023).
- Ajout de la tarification de l'ouverture des cavurnes.

Le Conseil municipal approuve les modifications de l'ordre du jour de la séance.

#### ORDRE DU JOUR

Modification du plan de financement et des demandes de subventions dans le cadre de la rénovation intérieure de l'aile de la Mairie

Attribution de la maîtrise d'œuvre dans la cadre de la mise en place de la télégestion du réseau d'eau potable  
Tarif d'ouverture des cavurnes

#### **D2024-01 en date du 23 janvier 2024 portant modification du plan de financement et des demandes de subventions pour la rénovation intérieure de l'aile de la Mairie :**

Madame le Maire rappelle que, lors de sa séance du 6 décembre 2023, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le plan de financement proposé dans le cadre de la rénovation intérieure de l'aile du Vieux Collège. L'architecte en charge du dossier avait alors estimé ce chantier à 461 000 € HT. Le Conseil Municipal avait alors autorisé Madame le Maire à solliciter les financements du Fonds vert, de la DETR et du Département.

Suite à l'établissement de l'Avant-Projet-Sommaire, il s'avère que le coût de l'opération s'élèverait à 893 820 € HT, ce qui modifie substantiellement le plan de financement. Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer de nouveaux dossiers sur la base du nouveau plan de financement qui pourrait s'établir ainsi :

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Rénovation de 3 niveaux	653 100 € HT	ETAT - DETR (20%)	148 970 €
Maitrise d'œuvre	77 750 € HT	DEPARTEMENT (20%)	148 970 €
Frais annexes	14 000 € HT	ETAT - FONDS VERT (40%)	297 940 €
		FONDS PROPRES (20%)	148 970 €
TOTAL HT	744 850 €	TOTAL HT	744 850 €
TVA 20%	148 970 €	TVA	148 970 €
TOTAL TTC	893 820 €	TOTAL TTC	893 820 €

Mme Elise LEVET s'est retirée au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le nouveau projet de plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux du Fonds vert,
- Autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Vienne
- Autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture de la Haute-Vienne dans le cadre des DETR/DSIL 2024,
- Autorise Madame le Maire à déposer toute demande de subvention susceptible d'être attribuée pour le financement de cette opération,

- Autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir pour la réalisation de ce projet
- Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice

*La délibération est approuvée à l'unanimité (16 voix)*

**D2024-02 en date du 23 janvier 2024 portant attribution de la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la mise en place de la télégestion du réseau d'eau potable :**

Madame le Maire rappelle que d'importants travaux ont été réalisés sur le réseau d'eau potable avec notamment la mise en place des 3 stations de neutralisation.

Afin de compléter ce dispositif, Il est envisagé de se doter d'un dispositif de télégestion permettant de pouvoir consulter en temps réel la consommation d'eau des différents secteurs sur le réseau et d'être alerté en cas de fuite sur l'un d'entre eux.

Madame le Maire propose de confier la maîtrise d'œuvre de cette opération au cabinet Larbre Ingénierie qui dispose déjà d'une parfaite connaissance des réseaux d'eau potable de la Commune. Elle présente la proposition établie par le cabinet Larbre qui comprend l'ensemble des missions allant de l'étude d'avant-projet à la réception des travaux pour un montant de 6 336 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la proposition du cabinet Larbre Ingénierie pour un montant de 6 336 € HT
- Autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir,
- Dit que les crédits seront inscrits au budget Eau 2024

*La délibération est approuvée à l'unanimité (16 voix)*

**D2024-03 en date du 23 janvier 2024 portant tarification de l'ouverture des cavurnes :**

Considérant la délibération n°D2023-71 en date du 06 décembre 2023 portant sur les tarifs des cavurnes et des columbariums, il convient de fixer le tarif d'ouverture des cavurnes :

Madame la Maire propose d'instituer le même tarif que pour l'ouverture des cases des columbarium, à savoir 135,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Fixe le tarif d'ouverture des cavurnes à 135,00 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

*La délibération est approuvée à l'unanimité (16 voix)*

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 18h30

A Eymoutiers, le 25 janvier 2024.

Le Maire,

Mélanie PLAZANET



Le secrétaire,

Jean RIBOULET